

Modification législative



Taches, épis, couleur, tares: les passeports pour équidés, obligatoires dès 2013, décrivent avec précision l'animal. Les propriétaires d'écurie doivent avoir en leur possession les documents d'identité de tous leurs pensionnaires. PHILIPPE MAEDER

Des milliers d'équidés restent encore clandestins

Près de 40 000 chevaux, ânes ou poneys doivent être inscrits dans une base de données avant la fin de l'année

Céline Duruz

Les propriétaires de chevaux et autres équidés avaient deux ans pour déclarer leurs animaux dans une grande banque de données nationale. Or, sur les 100 000 équidés estimés dans le pays, près de 40 000 manquent à l'appel, à deux mois de la date butoir, fixée au 31 décembre 2012.

Entre les propriétaires qui ne sont pas informés et ceux qui ne veulent pas payer les émoluments, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est encore loin d'avoir atteint son objectif.

Dans le canton de Vaud, à peine 4000 chevaux, ânes, bardots, mulets ou poneys ont été déclarés. Un chiffre qui paraît loin des réalités. A la fin de l'année, tous devront être enregistrés et avoir un passeport à leur nom. Mais qu'est-ce que cette nouvelle loi va changer concrètement? Explications.

Traçabilité de l'animal

Argument numéro un de cette obligation: la lutte contre les épidémies. «La situation actuelle est problématique, explique Charles

Trolliet, président de la Société des vétérinaires suisses et de la Fédération des sports équestres. Nous ne savons pas où se trouvent les animaux ni à qui ils appartiennent.» Impossible donc d'agir rapidement en cas de maladie. Pour lui, l'inscription d'un cheval, quel que soit son âge, est une question de «solidarité» entre propriétaires.

Les gérants de manège, comme Jean-François Johner, au Chalet-à-Gobet, devront avoir les passeports de tous leurs pensionnaires (bêtes de concours ou non) en leur possession, sous risque de sanction. «Ce sont des animaux qui se déplacent souvent, pour des compétitions par exemple, explique le Vaudois. Il est difficile de savoir quels autres animaux ils ont

côtoyé.» Dès 2013, les chevaux pourront être suivis à la trace. Tout transfert d'écurie de plus de trente jours devra être déclaré, tout comme le changement de propriétaire.

Cette nouvelle loi devrait aussi permettre de réguler les importations de chevaux. A la douane, les contrôles sont aléatoires.

«J'ai importé une dizaine de chevaux, raconte une éleveuse de la Broye. A chaque fois, j'avais un certificat de santé, les douaniers ne me l'ont jamais demandé. Parfois ils n'ont même pas regardé dans le van.»

Contrôle de la viande

Avec l'introduction d'un passeport décrivant précisément les équidés, l'identité des animaux de

boucherie sera aussi assurée. «Actuellement nous n'avons aucun moyen de vérifier que le carnet de vaccination amené à l'abattoir correspond bien à l'animal en question», constate Charles Trolliet.

Ce que confirme Lionel Gilliotte, responsable de la filière alimentaire et espace rural du Jura. Il nuance toutefois le bienfait de cette évolution: «L'identification pourra faciliter la traçabilité de la viande. Mais les coûts liés à ce changement sont importants et à charge des éleveurs. Ceux-ci ne peuvent que difficilement les reporter sur le prix de vente.»

Bien-être des équidés

«Certains poneys sont négligés, voire maltraités, note Gerald Risse, du syndicat d'élevage Le Poney Romand. Comme personne ne sait à qui ils appartiennent, il est dur d'agir.» Les ânes, à la mode ces dernières années, pourraient aussi bénéficier de cette évolution, selon Alain Zwygart, de la Société vaudoise de la protection des animaux. L'enregistrement systématique des animaux devrait résoudre ce problème.

D'autant plus que les propriétaires d'équidés clandestins risquent gros. Dès l'an prochain, les services vétérinaires cantonaux contrôleront les exploitations. «Si les données sont incorrectes, les propriétaires pourront recevoir une amende, avertit Anne Rizzoli, de l'OFAG. S'ils ne se mettent pas à jour, cela pourra aller jusqu'à la séquestration de leurs animaux.»

Recensement national

● Pour l'heure, l'Office fédéral de l'agriculture ignore le nombre exact d'équidés en Suisse. «En 2011, nous pensons avoir franchi le cap des 100 000 bêtes», estime Charles Trolliet. «Ce recensement national est une bonne chose, souligne Alain Zwygart. Les chiens et les vaches sont déjà enregistrés dans une base de données centralisée.» L'OFAG pense que les équidés clandestins appartiennent à des privés mal informés. «Sur les 200 000 cavaliers suisses, seuls 10% font de la compétition et

appartiennent à des associations», note Charles Trolliet. Il est donc difficile de faire passer le message. Des bugs informatiques lors de l'enregistrement (gratuit sur www.agate.ch) et l'obligation corollaire de payer jusqu'à 250 fr. pour la création du passeport ont découragé des propriétaires. D'autres ne veulent pas payer pour un cheval âgé. «Ils auraient dû fixer une limite d'âge, estime une cavalière de Payerne. Pour un cheval de plus de 20 ans, un carnet de vaccination devrait suffire.»

Si j'étais un rossignol

par Gilbert Salem



Emplâtres et remèdes de «bonne femme»

Revoici novembre, ses champs noirs, ses brumes hugoliennes et ses rituels vaudois: le jour des morts, on allume des lampes-tempêtes sur la tombe du papy Hector. Elles brilleront jusqu'à l'aube, entre chrysanthèmes et bruyère, intriguant les renardes du cimetière du Bois-de-Vaux qui y chassent la musaraigne.

Au pied du Jura, on tue le plus gras des cochons avec une solennité toute cérémonielle. L'aubergiste le servira débité en fricassée bien dorée, précédée d'une terrine de sang rôti à l'anis étoilé, et que suivront une tarte au vin cuit et une autre au nillon de noix.

Repu et échauffé par ces interminables agapes à l'ancienne, on aura l'idée maladroite de se ravigoter en grimant le chemin qui s'élève jusqu'au sommet d'une butte. Peine perdue: la vue du Mont-Blanc est cachée par un brouillard lémanique en filasse d'étope; le sentier blanchi par une neige précoce a transi nos pieds mal chaussés. Et la bise noire s'est infiltrée dans nos laines légères jusqu'à nos veines, y enclenchant un phénomène compliqué de vasodilatation.

Nous voilà enrhumé, toussillant comme aux heures les plus godiches de notre enfance. Or, en ce temps-là, il y a plus de quarante ans, on ne se fait pas qu'au docteur ou qu'au pharmacien. A la maison débarquait illico Tante Gladys. Nous sachant pris

de fièvre après une trempette sauvage dans la Vuachère avec des copains de quartier, cette longue femme aux airs de gendarme et à bec de corneille nous rendait la santé en nous frictionnant violemment d'une pommade cam-

Nous voilà enrhumé, toussillant comme aux heures les plus godiches de notre enfance.

phrée, de son invention. Puis, elle appliquait sur notre cou un cataplasme à base d'oignon et de clous de girofle. Enfin, elle nous faisait enfiler des chaussettes trempées de vinaigre avant de nous expédier au lit sous une triple couette.

Autant de souvenirs peu agréables, car expéditifs et trop odorants. Mais le lendemain, on était tout à fait guéri.

Tante Gladys est morte il y a longtemps, emportant les secrets de sa miraculeuse médication et ses remèdes de «bonne femme». A mes amies féministes, je précise que cette affreuse expression n'est qu'une dérivation gauloise du latin *bona fama*, soit la «bonne renommée». Celle des onguents, prétendus universels, des guérisseurs antiques.

Le CFC de photographe fait peau neuve

Longtemps menacée, la formation est sauvée. Elle vient de subir un lifting d'envergure, sous l'égide de deux Vaudois

Le bras de fer aura duré de 2003 à 2008. Six ans durant lesquels la menace d'une suppression a plané sur l'apprentissage de photographe en Suisse. La branche alémanique de l'association Photographes professionnels suisses militait en effet pour la disparition de la filière apprentissage et la création, à la place, d'un brevet fédéral de «photo designer». Fermelement attachée à l'apprentissage, la minorité romande a fait barrage et finalement obtenu gain de cause en 2008.

Sitôt la victoire digérée, l'Union suisse des photographes professionnels (USPP) a été créée et s'est mise à la tâche pour dessiner les contours de la nouvelle formation. Objectif: dépoussiérer de fond en comble le règlement de 1977 en proposant un document adapté aux réalités technologiques d'aujourd'hui. Destiné aux futurs apprentis et à leurs enseignants, le tout nouveau plan de formation intègre, sur plus de quatre-vingts pages, l'évolution numérique, le droit inhérent à l'image ou l'approche aux images animées.

«La photographie argentique sera encore au programme, elle reste une méthode didactique éprouvée», détaillent Thierry Froidevaux et Yves Ryncki, membres de l'USPP et pilotes de cette

réforme sur laquelle ont planché une douzaine de professionnels de toute la Suisse. L'été dernier, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a signé l'ordonnance et le plan de formation qui entreront en vigueur l'an prochain.

Chaque année en Suisse, entre vingt et trente jeunes se lancent dans un apprentissage de photographe d'une durée de quatre ans, chez un patron, tandis qu'une quinzaine d'autres entament cette même formation à l'École de photographie de Vevey. «Il s'agit d'un

«Derrière ce métier, il y a tout un savoir-faire qui ne s'improvise pas»

Thierry Froidevaux, copilote de la réforme de l'apprentissage

apprentissage exigeant, car le métier est complexe», font remarquer les deux responsables.

Ils ajoutent que les places à disposition ne suffisent pas à répondre aux nombreuses demandes. A l'heure où tout un chacun utilise son téléphone portable pour jouer les Helmut Newton, le métier de photographe fait toujours rêver. «Parce que la diffusion de l'image est toujours plus importante dans la société d'aujourd'hui. Et parce que, derrière le métier de photographe, il y a tout un savoir-faire qui ne s'improvise pas.»

Raphaël Delessert

L'Etat est prié d'anticiper le prolongement du M2

Un député demande depuis deux ans au Canton de prévoir l'extension du métro jusqu'au Chalet-à-Gobet. Il attend toujours une réponse

Le député lausannois Jean-François Cachin (PLR) demande au

Conseil d'Etat de faire preuve d'anticipation pour que l'extension du M2 jusqu'au Chalet-à-Gobet puisse se réaliser un jour.

Une demande formulée il y a deux ans déjà, soutenue par le Grand Conseil, et qui est toujours sans réponse. «C'est un de ces dossiers que l'ancien conseiller d'Etat

François Marthaler a mis sous la pile, regrette le libéral-radical. Mais aujourd'hui le temps presse.»

Il poursuit: «Un McDonald's pourrait être construit sur les terrains de l'entreprise Faucherre, aux Croisettes, en face de la station terminus du M2, à Epalinges.

Il faut absolument que le Conseil d'Etat réserve des terrains en sous-sol pour prolonger le métro.»

Le 9 octobre, Jean-François Cachin a déposé une interpellation, cosignée par trente-six députés, pour que le gouvernement réponde enfin à son postulat du 24 août 2010. **I.B.**